



1959 - 2009

Madame et Messieurs les Conseillers de S.M. le Roi,

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Directeur général du Fonds monétaire international,

Monsieur le Président directeur général du Fonds monétaire arabe,

Monsieur le Président de la Banque africaine de Développement,

Monsieur le Président directeur général du Fonds arabe pour le développement économique et social,

Monsieur le Président de la Banque centrale européenne,

Messieurs les Gouverneurs des banques centrales,

Messieurs les Ambassadeurs,

Messieurs les Secrétaires généraux,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue au Maroc et de vous exprimer, au nom de l'ensemble du personnel de Bank Al-Maghrib, notre profonde gratitude et nos vifs remerciements pour votre participation à ce symposium organisé à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de notre Institut.

Le Maroc a toujours été et continue d'être une terre de rencontre et de rapprochement, tant sur le plan régional qu'international. En témoigne la signature à Marrakech, ville ancestrale dont l'édification remonte au XIème siècle, du traité constitutif de l'Union du Maghreb Arabe en 1989 et de l'acte fondateur de l'Organisation mondiale du commerce en 1994.

L'histoire de Bank Al-Maghrib reflète celle du Maroc moderne. En effet, si nous nous réunissons aujourd'hui pour célébrer le cinquantenaire de Bank Al-Maghrib, il convient de rappeler que la création de cette institution remonte au début du siècle dernier. Ce fut à l'occasion de la Conférence d'Algésiras tenue entre janvier et avril 1906, qui a réuni les



délégués de 13 pays et a fixé l'agenda des différentes réformes qu'allait connaître le Maroc - notamment aux niveaux politique, économique et financier.

Le principe de la création de la Banque d'Etat du Maroc avait fait l'objet à cette époque d'un accord international dont les grandes lignes avaient déjà été tracées. Par la suite, en 1911, le privilège d'émettre la monnaie a été octroyé à la Banque. Néanmoins, le caractère international de la Banque a commencé à s'estomper avec la signature du Traité du protectorat en 1912.

Au lendemain de l'indépendance, en 1959 plus précisément, Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V a inauguré Bank Al-Maghrib en tant qu'Institut d'émission souverain, dont la mission est de mettre en œuvre la politique monétaire, parallèlement à la création d'établissements nationaux, bancaires et financiers, en vue d'accompagner le développement économique et social du pays.

Mesdames et Messieurs,

Si la crise financière actuelle est sans précédent de par son ampleur et ses retombées, les mesures prises pour la contrer ont également été exceptionnelles à tous les niveaux. De nombreux pays ont, en effet, adopté d'importants programmes de relance et sont intervenus en vue de garantir la continuité de l'activité des institutions et des marchés financiers. Ils ont, par la suite, coordonné leur action dans le cadre des forums internationaux, tels le G20, et des organisations et organismes régionaux et ce, dans le but de définir les orientations à même de rétablir la stabilité financière et d'asseoir les conditions nécessaires à la reprise de l'activité économique. Les banques centrales ont, pour leur part, injecté des liquidités importantes afin de stabiliser les marchés monétaires et ont ramené les taux d'intérêt à des niveaux proches de zéro dans plusieurs pays. De même, les organisations internationales ont procédé à l'évaluation des répercussions de la crise et ont activé les mécanismes d'intervention.

S'agissant du Maroc, il est parvenu à résister aux répercussions directes de cette crise sur le secteur financier, à la faveur de ses équilibres fondamentaux et des réformes structurelles qu'il a adoptées ainsi que grâce à la solidité de son système bancaire et financier et à



l'efficacité de son régime de change. Toutefois, eu égard à son ouverture sur l'économie mondiale, le Maroc n'a pas échappé à l'impact de la crise économique sur les secteurs productifs, tributaires de la demande extérieure provenant notamment de l'Europe, premier partenaire du Maroc. Face à cette situation, le gouvernement a pris plusieurs dispositions dans le cadre de la Loi de finances 2009 en vue de soutenir la consommation et l'investissement, élaboré des plans d'action au profit des secteurs les plus touchés, et créé des comités pour le suivi et l'évaluation des effets des mesures adoptées.

Le Maroc suit de près l'évolution de la situation économique internationale. Il poursuit, par ailleurs, la mise en œuvre rapide des réformes structurelles dans le cadre d'une vision à long terme visant à augmenter le taux de croissance, à promouvoir la compétitivité globale de l'économie du pays et à améliorer le climat des affaires.

Mesdames et Messieurs,

Quelques signes positifs, bien que fragiles et épars, ont certes commencé à se manifester en 2009. Toutefois, il conviendrait de rester vigilant et de continuer à œuvrer en vue de garantir une sortie de crise dans les plus proches délais. De même, plusieurs questionnements s'imposent quant aux perspectives de l'après-crise.

Nous avons choisi comme thème, pour ce symposium, un sujet d'actualité afin d'examiner les différentes expériences internationales et régionales. La qualité et les compétences des conférenciers et des intervenants vont, sans nul doute, enrichir les débats en cours et contribuer de manière efficace à l'analyse et à l'échange des expériences. Les travaux de ce symposium ne manqueront pas de faire avancer la réflexion actuelle en vue d'éviter la survenance de telles crises, nous permettant d'aspirer à des décennies de croissance fondée sur des bases saines.

Je vous réitère mes remerciements pour votre présence et vous invite à saisir l'occasion de votre séjour dans cette ville afin de découvrir son héritage et sa richesse millénaires.